

VERSION LATINE

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

G. Bonnet, M. Mahé, J. Soler, J. Trinquier

Coefficient : 3 ; **Durée** : 4 heures

Le texte proposé cette année aux candidats pour l'épreuve commune de version était tiré de l'œuvre de Tite-Live : il était extrait d'une ample section du livre XXIX que l'historien consacre à un épisode bien connu de la deuxième guerre punique. En 204 av.J.-C., le légat romain Quintus Pléminius, envoyé dans l'ancienne colonie grecque de Locres pour maintenir l'ordre et défendre la région contre les assauts d'Hannibal, se rend coupable d'exactions sur le lieu de sa mission, en particulier au fameux sanctuaire de Perséphone, dont il ravit les trésors, mais aussi envers les bâtiments, les biens et les personnes. Comme le rappelait le «chapeau» placé avant le texte de version, une députation locrienne vient présenter les doléances des habitants victimes de ces méfaits, ce qui est l'occasion pour Tite-Live de proposer une peinture fortement dramatisée des crimes d'un chef romain au comportement indigne de ses fonctions. Le passage choisi n'offrait pas de grandes difficultés de compréhension mais il imposait de posséder de vagues notions historiques (qui devaient empêcher les candidats de prendre Pléminius pour le chef de légions carthaginoises, par exemple) et une maîtrise suffisante des grandes règles de la grammaire latine — en particulier celles qui concernent les propositions déclaratives et l'expression du conditionnel.

La première phrase, de construction linéaire, a toutefois donné lieu à plusieurs fautes. Il fallait, tout d'abord, conformément à l'usage français, développer l'initiale du prénom du légat. Le substantif *legatus* — qui pouvait être traduit par «envoyé», mais non par «ambassadeur», car il s'agit d'une action militaire, et non diplomatique — devait plutôt être compris comme un attribut du sujet ; la traduction de *praesidium* par «escorte» ou «détachement» était admise, les termes comme «poste de garde», ou «protection», inexacts ou vagues, ne convenaient pas. Le parfait passif *missus est* devait être rendu par un verbe au passé : très fréquentes sont les erreurs dans la traduction des temps, en particulier au passif, car le français, qui utilise un auxiliaire au présent du passif, induit sans doute les candidats en erreur. Nous insistons aussi sur la nécessité de traduire exactement les noms propres, ce que la simple utilisation du dictionnaire devrait permettre : combien de *Locriens* avons-nous retrouvés dans les copies, alors qu'il s'agissait avec *Locros* de la ville elle-même. La fin de la phrase était constituée d'une proposition coordonnée, que certains, méconnaissant la nature prépositionnelle de *cum* ici, ont prise pour une subordonnée. Il fallait bien rattacher *praesidio* à *eodem* et ne pas confondre

idem et ipse. La traduction de *relictus est* par «il fut abandonné» relève d'une interprétation qui force le texte.

Le début de la seconde phrase a souvent été mal compris, alors que l'association du démonstratif et de l'adjectif possessif est fréquente en latin et ne devait pas dérouter les candidats : il convenait de rendre les deux termes dans la traduction, par exemple par le tour «dans ce légat qui est le vôtre». La préposition *in* pouvait être simplement traduite par «dans», préférable à «en ce qui concerne», qui affadit l'invective des Locriens. L'incise, pourtant de construction très simple, a connu les fortunes les plus diverses : la présence de *ad loquendum* a conduit à comprendre *ultimae miseriae*, sujet au nominatif pluriel de *dant*, comme le complément du verbe («parler de la dernière misère»), ce que la syntaxe de *loqui* interdit absolument. D'autre part *animus* a ici le sens bien connu de «courage».

Revenons à la proposition principale : il fallait bien identifier *quicumque* comme un neutre, et reconnaître dans *hominis* un génitif d'appartenance complétant le verbe *esse* («c'est le fait de, le propre de»). *Praeter* ne signifiait pas ici «à côté de», ou «outre», ce qui aboutissait parfois à de véritables contresens, mais «en dehors de», «si ce n'est». La traduction peu heureuse de *figura* par «configuration» devait être évitée, au profit, par exemple, de «apparence», *species* pouvant être rendu par «physionomie». Il fallait bien comprendre que *ciuis Romani* était sur le même plan, pour la construction, que *hominis*. *Habitus* était un peu délicat à traduire : il fallait éviter la traduction facile mais erronée par «habitude», et préférer le «maintien» ou l'«allure». *Sonus linguae Latinae* demandait aussi à être rendu avec précision : il ne s'agit pas de l'«accent latin» avec lequel Pléminius aurait parlé le grec mais des inflexions propre à la langue latine : une traduction du type «les accents» pouvait convenir.

La deuxième partie de la phrase, qui constituait une comparaison développée, par laquelle il était fait allusion au mythe de Charybde et Scylla, a donné lieu à un très grand nombre de fautes. *Pestis ac belua immanis* était attribut du sujet sous-entendu *Pleminius*, et la comparative est introduite par *quales* qui occupe la fonction de sujet de l'infinitive qui est complément de *ferunt* : «un fléau et une bête monstrueuse semblables à ceux qui »... *Quo*, relatif à l'ablatif qui avait la valeur classique de moyen, avait pour antécédent *fretum*, «le bras de mer», c'est-à-dire ici le détroit de Messine. Dans *ab Sicilia*, la préposition a en revanche une valeur d'origine («nous sommes séparés de la Sicile»). Bien des erreurs ont été dues à une lecture trop hâtive du texte : *fretum* confondu avec l'adjectif *fretus*, *navigantium*, participe substantivé («ceux qui naviguent», voire «les marins»), traduit comme s'il s'agissait de *nauium*.

La phrase suivante a été aussi bien souvent malmenée : le subjonctif imparfait dans le système conditionnel indiquait qu'il s'agissait d'un irréel du présent, qu'il fallait rendre comme tel, sans déséquilibrer le jeu des temps. Le latinisme *satis habere* («se contenter de») aurait dû être connu, la traduction par «avoir assez de» aboutissant à un contresens complet. De même, la valeur adversative de «*in*» ne devait pas surprendre les candidats. Il fallait penser à rattacher le groupe *solus ipse* au verbe *exercere*, avec lequel il prend son sens, et non à *satis habere*. Dans la proposition principale, il fallait bien traduire tous les mots, ce qui était indispensable pour comprendre le raisonnement suivi : si

Pléminius exerçait seul ses méfaits, nous parviendrions toutefois (*tamen*) à combler le gouffre qu'il susciterait et qui serait certes (*quidem*) profond mais unique (*unam*). La suite de la phrase marquait le retour à la réalité, avec l'adverbe *nunc*. Si sa valeur est ici calquée sur le $\nu\tilde{\nu}$ $\delta\acute{\epsilon}$ original des Locriens, elle est néanmoins suffisamment attestée en latin pour qu'on ait espéré la voir identifiée, ce qui a été, hélas, bien rare. Ici encore, une lecture peu scrupuleuse a conduit à faire de *Pleminios*, contre la grammaire, le sujet de *fecit*. Le nom propre au pluriel constituait une antonomase, qui suggérait une multiplication monstrueuse de criminels à l'image du légat, et sur son instigation. L'incise a dérouté des candidats, sans doute à cause de la présence de *adeo*, qui n'est pas ici corrélé à *ut* et pouvait être très simplement traduit par « tant » ; *licentiam* et *improbis* étaient les sujets de *esse*, complété ici par *in promiscuo* (ensemble que l'on pouvait traduire par « être le partage de tous indistinctement »).

La fin du premier paragraphe a été mieux comprise, mais les inexactitudes ont été fréquentes : *rapere* n'est pas « enlever » mais « voler », ou « piller », *spoliare* n'est pas « spolier » mais « dépouiller ». Les *ingenui* sont des jeunes gens de condition libre, non de jeunes nobles, et encore moins des jeunes filles ! Le latinisme *urbem captam hostis diripuit* devait aider à traduire *constuprant ingenuos raptos*. Dans la phrase suivante, *capere* a le sens militaire de « prendre » [une ville] sans qu'il faille atténuer le procédé rhétorique par un terme comparatif inutile. La fin de la phrase a été souvent mal dominée : le groupe *mulierum puerorumque* est complément du nom *ploratibus*, *omnia* est sujet de *sonant*, et *dies noctesque*, qui ne devait évidemment pas être rattaché à *omnia*, ne peut être qu'un accusatif de durée.

La seconde partie du texte a été l'objet d'un très grand nombre de fautes. La première phrase, qui exprimait, avec des verbes au subjonctif présent, un potentiel, a constitué pour beaucoup de candidats un marécage d'où ils n'extraient que quelques termes isolés. La reconnaissance de la valeur de potentiel du subjonctif présent était aisée si l'on tenait compte de la présence du même mode dans la relative. Mais bien souvent les candidats ont traduit la proposition comme si elle était à l'indicatif et ont manqué du même coup le sens de la phrase tout entière. Il fallait aussi comprendre que la proposition introduite par *quomodo* venait compléter le verbe *sciat* et, dès lors, que les subjonctifs *sufficiamus* et *ceperit* — quand cette dernière forme n'a pas été prise pour un futur antérieur — étaient dus à la nature d'interrogative indirecte de la proposition. Le sens de *sufficere* a été souvent mal dégagé : l'idée était ici de « parvenir » à supporter, d'« avoir la capacité » d'endurer les exactions de Pléminius. L'alternative marquée par la répétition de *aut* a été largement méconnue, et la construction des deux dernières propositions a donné lieu à un grand nombre de fautes. Les candidats qui ont fait porter l'adverbe *nondum* sur *faciunt* ont abouti à un contresens complet, l'erreur étant souvent aggravée d'une interprétation grammaticale aberrante selon laquelle *tantarum iniuriarum* était le complément d'objet direct de *faciunt* : c'était le cas, mais à condition que ce groupe soit bien compris comme étant le complément du nom *satietas*. Une faute fréquente consiste à confondre *tantus* et *talis* ou *tot* : il faut être attentif aux valeurs respectives de ces différents adjectifs. La phrase suivante a été mieux comprise : le jury a admis la traduction de *exsequi* par « poursuivre » mais a valorisé le sens « achever son propos ». Le double datif était ensuite clairement mentionné par les dictionnaires.

Singula pouvait être compris comme une épithète se rapportant à la proposition introduite par *quae* ou, ce qui était préférable, comme un attribut du complément d'objet *quae passi sumus*: on pouvait rendre le tour livien par : «entendre dans le détail ce que nous avons subi». L'enchaînement logique du discours voulait que *amplectar* fût un futur simple et non un subjonctif. Peut-être certains ont-ils bien compris la forme, mais en écrivant *j'embrasserais*, on commettait une faute d'orthographe pénalisée : la version latine est aussi une épreuve de français.

La dernière phrase a rarement été comprise dans son ensemble : en ignorant le latinisme pourtant expliqué par toutes les grammaires scolaires qui veut que *negare* ait le sens de « dire que ...ne pas » et non « nier », les candidats ont souvent perdu pied. En traduisant ce verbe par «je refuse», d'autres ont manqué la nature déclarative des propositions infinitives et ont vu en elles, ce qui était impossible, des subordonnées négatives de souhait. Il fallait aussi comprendre que les adjectifs indéfinis *ullam* et *quemquam* étaient justifiés par l'inclusion de la négation dans la forme *negare*. Attention aux confusions fréquentes entre *quisquam* et *quisque*, voire *quisquis*. Un certain nombre de candidats, en traduisant le début de la phrase par « Je dis qu'aucun homme n'a pas fait l'expérience de », retombaient, d'une certaine manière, sur leurs pieds pour ce qui est du sens, mais il est clair qu'ils avaient confondu *expertem esse* avec *expertum esse* et avaient, partant, commis une lourde erreur de syntaxe. La seconde partie de la phrase a souvent dérouté les candidats. Elle était pourtant de construction simple : une proposition infinitive (*ullum...superesse*) venait compléter le verbe *negare*, une relative introduite par *quod* et dont le verbe était *pratermissum sit* avait pour antécédent *genus*, et *ullo* était complété par la relative *qui pati potuerit*. La difficulté consistait à reconnaître la valeur consécutive de la première relative, et celle de potentiel dans le passé de *potuerit* (que l'on pouvait rendre par «qui pouvait le supporter»). La méconnaissance des verbes déponents (*pati* a un sens actif et non passif) conduisait au contresens. De nombreux faux-sens (*superesse* avait ici le sens courant de « rester », *avaritia* n'était pas « l'avarice » trop spécialisée, mais « l'avidité ») ont empêché aussi les candidats de proposer une traduction claire de cette dernière phrase. Mais là encore, l'application rigoureuse des règles de grammaire (*in ullo qui* ne pouvait renvoyer qu'à un individu masculin) permettait d'éviter les écueils les plus importants et même de réussir une épreuve que les candidats peuvent aborder sans crainte pourvu qu'ils aient une connaissance correcte des structures de la langue et qu'ils aient, pendant leurs mois de préparation, pratiqué régulièrement les grands auteurs. Répétons-le, la version de latin pour non spécialistes n'est pas un texte insurmontable, choisi avec un évident désir de nuire par un jury animé des plus vengeresses intentions ; elle se propose de vérifier, par l'application à un texte donné – beaucoup plus simple que les candidats se l'imaginent dans l'effroi des premières minutes de l'épreuve –, la maîtrise des connaissances grammaticales et culturelles élémentaires qu'on est en droit d'exiger des candidats à l'ENS.